



Service diocésain des pèlerinages
18 rue Mégevand
25041 Besançon cedex
Tel : 03.81.25.28.22 / 06.28.66.54.59
pelerinages@diocese-besancon.fr
Agrément Tourisme : IMO25100008

SUR LES CHEMINS DE MARIE-MADELEINE

du lundi 13 au samedi 18 MAI 2024

(6 jours et 5 nuits)

Accompagnateur spirituel : Père Sylvain HERRGOTT



« Au jardin, le Christ s'est manifesté à Marie-Madeleine, il est apparu à celle qui l'avait aimé en cette vie et vu mourir sur la croix, elle qui le chercha quand il gisait dans son tombeau, et, la première, l'adora quand il ressuscita des morts. Il lui confia la charge et l'honneur d'être l'apôtre des Apôtres, pour que la joyeuse annonce de la vie nouvelle parvienne aux limites du monde. »

Arrivée en Provence dans les années 40 à bord d'une barque en compagnie de Lazare et de ses sœurs, et d'autres disciples du Christ, Marie-Madeleine aurait évangélisé Marseille, puis passé les trente dernières années de sa vie en ermite dans une grotte du massif de la Sainte-Baume. Quelque temps avant sa mort, elle serait redescendue dans la plaine auprès de Maximin pour qu'il lui donne la communion. Elle aurait été enterrée dans un village qui prit le nom de Saint-Maximin à la mort de celui-ci. Les Provençaux ont fait de ce lieu le troisième tombeau de la chrétienté, après Jérusalem et Rome.

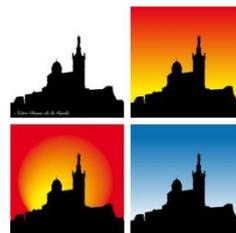
JOUR 1 - LUNDI 13 MAI 2024 : départ vers Nîmes – pose petit déjeuner – pique-nique tiré du sac Arrivée à l’hôtellerie de la maison diocésaine de Nîmes – balade dans Nîmes – 19h 115 Dîner
MESSE D’ENTREE en PELERINAGE - nuit à l’hostellerie



JOUR 2 - MARDI 14 MAI 2024 : Visite guidée des Saintes-Maries de la mer sur les pas des saintes et de Lazare- temps de prière dans la chapelle – Déjeuner à la Manade puis visite de l’élevage au bord du petit Rhône. Retour vers Nîmes – temps libre – Dîner et nuit à l’hôtellerie de la maison diocésaine.



JOUR 3 – MERCREDI 15 MAI 2024 : Départ pour Marseille – prière à la basilique de Notre Dame de la Garde. Route cers Aubagne – déjeuner et visite de l’atelier de santons. Arrivée et installation à l’hôtellerie de la Sainte-Baume – Repas suivi de la rencontre avec un Frère Dominicain. Nuit à l’hôtellerie.



JOUR 4 – JEUDI 16 MAI 2024 : Après le petit déjeuner, montée vers la grotte pour la messe de 11H (ou messe à 11h45 à l’hôtellerie). Déjeuner à l’hôtellerie puis départ pour visite de St Maximin la Ste Baume : tombeau de Marie-Madeleine – haut lieu des pèlerins provençaux. Dîner et nuit à l’hostellerie.



JOUR 5 – VENDREDI 17 MAI 2024 : Départ pour Notre-Dame des Grâces de Cotignac. Messe concélébrée. Repas au foyer de la Sainte-Famille. Rencontre avec Sœur Marie des Anges à la maison Saint-Joseph sur le lieu d’apparition de Saint-Joseph. Temps libre. Dîner et nuit à l’hôtellerie de la Sainte-Baume.

JOUR 6 – SAMEDI 18 MAI 2024 : retour vers Besançon – Arrêt repas – arrivée prévue vers 17H à Besançon.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

6 jours / 5 nuits	30 places disponibles
Chambre double moindre confort * 660 €	Chambre double tout confort 715 €
Acompte 210 € Solde avant le 13 Avril	Chambre individuelle moindre confort * 730 €
Accompagnement spirituel : Père Sylvain HERRGOTT- Accompagnement service : Christine CHORVAT	
Carte vitale et carte d'identité à jour.	

**Moindre confort : Hôtellerie de la Ste Baume, chambre avec sanitaires communs.*

Ce prix comprend :

- L'assurance rapatriement et annulation
- Le transport
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Les entrées dans les sites et musées mentionnés au programme

Ce prix ne comprend pas :

- Les offrandes lors des célébrations
- Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels.
- Les éventuels surcoûts sur place liés à des événements indépendants de notre volonté (conditions météo...)

INSCRIPTION :

-Aucune réservation ne peut être retenue par téléphone, l'inscription au pèlerinage ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte (30% du coût global).

-Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription. Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.

-Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

-Le solde du pèlerinage est à verser trente jours avant le départ. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

-Le courrier de départ avec les consignes de départ vous seront envoyées par mail. Si vous préférez un envoi postal, merci de joindre des timbres.

- Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit : d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (Les sommes avancées seront remboursées),
- d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée au service des pèlerinages.

En cas de maladie, accident... sur présentation d'un certificat médical, seront retenus :

- 30 € pour les frais de dossier. (55 € pour un couple)
- 25 € par personne pour l'assurance annulation.

ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT : La brochure multirisque est disponible sur demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

Le service des pèlerinages ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut-il prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que les tempêtes ou ouragans. Les frais occasionnés restent alors à la charge de pèlerin.

Le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport, bon état de santé (selon les voyages).

Tout voyage interrompu ou écourté du fait du participant ne peut donner lieu à remboursement. Toutes les mesures sanitaires seront prises pour un bon déroulement de pèlerinage

